



Fond de plan

- Périmètre proposé au classement
- Périmètre de classement potentiel
- Limites communales
- Communes principales
- Territoires et Villes-Portes
- Espaces artificialisés / urbanisés
- Autoroutes
- Liaisons entre départements
- Routes départementales
- Voie ferrée principale
- Sommets

Mesures prioritaires : mesures qui peuvent être rapidement mises en œuvre dans les premières années de mise en œuvre de la Charte

Axe 1 : Construire collectivement une ruralité désirable et ambitieuse

- Orientation 1.3 Consolider et appuyer des objectifs de qualité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture
- Préserver la typologie bâtie historique des bastides
- Traiter les points noirs paysagers recensés
- Optimiser l'aménagement des « secteurs de développement de l'urbanisation à maîtriser »
- Protéger les coupures d'urbanisation
- Respecter les limites d'urbanisation au niveau des principaux bourgs
- Soutenir les dispositifs de revitalisation et d'aménagement
- Orientation 1.4 Développer les complémentarités avec les territoires voisins et espaces métropolitains
- Identifier et réaliser des projets communs avec les territoires voisins
- Tisser des coopérations transfrontalières

Axe 2 : Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire

- Orientation 2.1 Agir en faveur de la transition agricole et alimentaire
- Préserver les espaces d'estives et faciliter leurs usages pastoraux
- Surface pastorale - herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes
- Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominantes
- Orientation 2.2 S'engager vers la décarbonation du territoire grâce au développement des ENR, à la sobriété énergétique et aux nouvelles mobilités
- Œuvrer en faveur d'un maillage des mobilités durables autour des axes structurants
- Pôles d'échanges multimodaux
- Gares
- Tronçon Montréjeau - Luchon
- Aires de covoiturage
- Transgaronne (V83) et V81

Mesures

- 2.3.1
- 2.3.2
- 2.4.1
- 2.1.2
- 2.2.3

Mesures

- Orientation 2.3 S'inscrire dans une économie touristique durable, répondant aux nouvelles attentes sociales
- Construire un projet novateur des stations en transition
- Mailler les atouts patrimoniaux et touristiques du territoire :
- Patrimoine historique, médiéval ou religieux
- Crottes à préserver et à valoriser
- Géosités à préserver et à valoriser
- Musées
- Faciliter la cohésion des différents programmes de gestions, en lien avec la fréquentation du site
- Sentiers de Grandes Randonnées
- Orientation 2.4 Réduire les impacts environnementaux de la construction, de la production de déchets en favorisant l'économie circulaire, l'usage de matériaux biosourcés et le réemploi
- Veiller à l'intégration paysagère et environnementale des carrières
- Axe 3 : Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire
- Orientation 3.1 Mettre en place une gestion durable et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques
- Assurer un bon état qualitatif des masses d'eau superficielles en priorité
- Protéger et gérer la ressource en eau
- La Garonne
- Cours d'eau
- Assec pendant la période estivale
- Zone sensible (à l'eutrophisation)
- Préserver les zones humides et leurs fonctionnalités
- Orientation 3.2 Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale
- Améliorer la connaissance des milieux d'intérêt écologique "ordinaire"
- Déployer les pratiques favorables à la biodiversité dans les milieux d'intérêt écologique connu
- Renforcer la protection et la gestion des milieux d'intérêt écologique majeur (dont vieilles forêts)
- Conforter les Zones de Protection Forte existantes
- Créer de nouvelles Zones de Protection Forte
- Corridors écologiques à préserver
- Corridors écologiques à renforcer
- Orientation 3.3 Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands paysages
- Préserver les paysages emblématiques par une gestion adaptée
- Protéger, gérer et valoriser les paysages emblématiques majeurs
- Préserver les points de vue depuis les routes emblématiques
- Orientation 3.4 Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle des forêts
- Préserver les vieilles forêts